



# A QUI PROFITE LA LOI MACRON ?



Après l'ensemble des cadeaux financiers accordés au grand patronat (200 milliards d'€ d'aides et d'exonérations de cotisation – garant de notre protection sociale – 21 milliards de Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi, et 40 milliards d'€ du Pacte Responsabilité), **cela n'est toujours pas suffisant.**

Après avoir largement raboté les droits des salariés avec la « loi de sécurisation de l'emploi » et au travers d'une pseudo-négociation autour de la « modernisation du dialogue social », **cela n'est toujours pas suffisant.**

Pour le patronat, tant qu'il restera des lois protégeant les salariés et sous prétexte d'un « coût du travail » ils persisteront dans leur chantage à l'emploi, aux salaires.

**Le projet de loi Macron répond au cahier revendicatif du Medef et du marché de la finance. Les besoins des salariés et des citoyens sont bafoués.**

## Projet « *fourre-tout* » et très destructeur qui simplifie la vie des employeurs et complique celles des populations :

### 1. **Travail** : *le plus médiatique*

- **Le Travail du dimanche et en soirée** : c'est l'activité en continu qui amorce sa banalisation mettant fin progressivement aux compensations salariales car à terme ce travail ne serait plus exceptionnel. Il s'agit ni plus ni moins de la fin du repos dominical.

### 2. **Justice** :

- des plans de licenciements collectifs dans les entreprises (PSE) **facilités par des règles de plus en plus arbitraires**, et des critères à la seule discrétion des employeurs !
- la **dépossession des élus prud'homaux** de leurs moyens de rendre la justice, renvoyant nombre de litiges vers des juges professionnels,
- la grande **difficulté pour le salarié de trouver un défenseur syndical pour le représenter en justice**,
- la possibilité de court-circuiter le droit du travail et la justice prud'homale par « convention » entre l'employeur et le salarié.

- **Suppression de la compétence des Inspecteurs du travail** en matière d'autorité administrative **pour les contestations de répartition des sièges et des collèges électoraux** lors des élections du personnel et la **dépénalisation du délit d'entrave au fonctionnement des institutions représentatives du personnel !!!**

### 3. **Urbanisme** :

- Impasse sur le fait que la crise du logement est produite par l'insuffisance des revenus face aux loyers et un prix du foncier à caractère spéculatif. C'est le désengagement du public concernant le financement du logement social.

### 4. **Transport** :

- **Met en la concurrence l'autocar et le rail donc la SNCF donc organise le démantèlement du transport ferré** ce qui pose des questions environnementales et de coût !
- La récente réforme ferroviaire engendre déjà des centaines de suppressions d'emplois à la SNCF.

## COMBATTONS LES IDEES FAUSSES

A qui profitent les privatisations et le tout marchand ?

A qui profite la dérèglementation du temps de travail (travail dimanche et nuit)?

A qui profite la dépénalisation du code du travail ?

A qui profite l'attaque contre les prud'hommes, l'inspection du travail, la médecine du travail ?

## IL EST TEMPS DE CHANGER DE CAP

LA SEULE CROISSANCE VISIBLE A AUJOURD'HUI EST CELLE  
DES DIVIDENDES VERSES AUX ACTIONNAIRES.

CREONS LE RAPPORT DE FORCE POUR STOPPER LES  
REGRESSIONS SOCIALES ET GAGNER UNE AUTRE  
REPARTITION DES RICHESSES :



## Imposons d'autres choix :

- Augmenter les salaires, les pensions, les minima sociaux,
- le SMIC à 1700 euros,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- la retraite à 60 ans à taux plein et la reconnaissance de la pénibilité,
- Une politique industrielle répondant aux besoins des populations,
- Une protection sociale solidaire et de haut niveau,
- la défense et le développement des services publics,
- le rétablissement de l'organisation des élections prud'homales au suffrage universel,
- le maintien et l'amélioration de tous les droits des salariés
- la fin des exonérations de cotisations sociales, de la fraude et de l'évasion fiscale.

# MANIFESTATION

## samedi 24 janvier

## 14 H 30 - VIEUX PORT - MARSEILLE